



FAI

Le Président de la CARL s'exprime sur la situation du service public de l'eau en Guadeloupe

Je souhaite, une fois encore, alerter chacun d'entre vous sur l'extrême gravité de la situation que traverse actuellement la Guadeloupe, et particulièrement les communes membres de la CARL, du fait des difficultés d'accès de la population à cet élément vital, ce bien commun qu'est l'eau potable.

Publié le 08 septembre 2020

Ces difficultés sont, nous le savons, pour partie structurelles. Mais elles sont depuis quelques jours accrues par le mouvement de grève observé par certains salariés du service public de l'eau, d'une part, et par les sabotages intervenus en plusieurs points du réseau, d'autre part.

Les mères et pères de famille, parents d'élèves, sont exaspérés de voir la santé, la scolarité et donc l'avenir de leurs enfants, pris en otage par l'inconscience et l'inconséquence de revendications syndicales catégorielles qui foulent aux pieds l'intérêt général.

Celles et ceux qui font le pari d'investir dans ce pays s'épuisent à voir leurs sacrifices quotidiens trébucher sur les diktats égoïstes de auelaues-uns.

Et la population est lasse de ces interminables réunions d'élus où des engagements tardent à être pris, lorsqu'ils le sont, pour n'être au final jamais tenus.

Je demeure ouvert à la discussion mais je ne serai jamais victime du syndrome de Stockholm devant ceux qui n'hésitent pas à prendre en otage toute une population pour satisfaire leurs seuls intérêts personnels et immédiats, aussi légitimes qu'ils soient.

C'est pourquoi j'invite les salariés grévistes du secteur de l'eau à entendre la détresse de la population et à y répondre avec l'humanité dont je les sais capables, a fortiori dans le contexte sanitaire inédit que nous traversons avec la recrudescence de l'épidémie de covid-19, et à privilégier la voie de la négociation.

Oui, malheureusement, le SIAEAG est voué à disparaître, d'une manière ou d'une autre, et je suis le premier à avoir milité depuis mon élection pour une sortie par le haut sur la base d'un accord des élus en vue de la création d'un Syndicat Mixte Ouvert, qui s'est au final avéré impossible du fait de l'incapacité de certains à enjamber les individualismes à courte vue.

Pour autant, je ne me résoudrai jamais à entonner cette marche funèbre de la CARL que met en perspective la dissolution du SIAEAG, telle que présentée par les services de l'État, en faisant quasiment reposer sur notre seul EPCI les conséquences d'une gestion calamiteuse du service public de l'eau et de l'assainissement depuis près de 30 ans, aussi bien par les collectivités que par l'opérateur privé historique précédent.

J'ai confiance dans la volonté des partenaires sociaux à faire preuve d'humanité face à la détresse de toute une population, face à l'exaspération de tout un pays qui rendrait, si elle n'était pas entendue, inaudible la cause des agents.

Je veux inviter le préfet de région à prendre toute la mesure des conséquences de la dissolution du SIAEAG, telle qu'envisagée par l'État, sur les finances et les politiques publiques communautaires, tout autant que sur la continuité du service public.

Au titre de cette répartition, ce sont en effet plus de 1,7M€ qui devraient être décaissés mensuellement par la CARL pour notamment couvrir les dépenses relatives à la masse salariale incluant les avantages acquis par les contractuels de droit privé, le remboursement de la dette bancaire et de la dette fournisseurs, les coûts d'exploitation et le fonctionnement courant, sans aucune garantie de disposer des recettes nécessaires.

Les débiteurs publics d'un SIAEAG tributaire d'une insolvabilité organisée, et les plus importants d'entre eux tels que Cap Excellence ou la CASBT honoreront-ils enfin leurs dettes envers ce syndicat, qui pour nombre d'entre elles sont exigibles du fait de décisions de justice qui n'ont jamais été appliquées?

L'État, le Département et la Région envisagent ils de contribuer financièrement à la création d'un fonds spécial dédié à l'accompagnement exceptionnel de la CARL et des EPCI membres du SIAEAG pour absorber le choc de la dissolution du syndicat?

Et je veux surtout appeler tout un chacun à mesurer pleinement la menace qui pèse sur les agents contractuels de droit privé concernés par cette dissolution puisque la loi ne prévoit aucune obligation de reprise de l'intégralité de ces contrats en cas de démantèlement de l'entité économique qu'est le SIAEAG.

Je le dis clairement, la CARL n'acceptera de supporter aucune charge supplémentaire qui ne soit compensée par les recettes correspondantes!

L'heure n'est plus aux discussions interminables. L'heure est aux réponses claires, aux engagements tenus et aux actes concrets avec pour seule boussole l'intérêt de la population. C'est à ce sursaut de responsabilité et d'humanité que j'appelle chacun d'entre nous.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

93 Bd du Général de Gaulle 97190 Le GOSIER 0590 48 47 47 carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES:

lundi, mardi et jeudi : 07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ; mercredi et vendredi : 07h30 - 13h00

